

① RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

① N° de publication : **2 575 148**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)
② N° d'enregistrement national : **84 19701**
⑤ Int Cl⁴ : B 67 B 7/18; B 25 B 13/06.

⑫ **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** **A1**

⑫ Date de dépôt : 21 décembre 1984.

⑬ Priorité :

⑭ Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 26 du 27 juin 1986.

⑮ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑰ Demandeur(s) : *HORNG MING LII. — CN.*

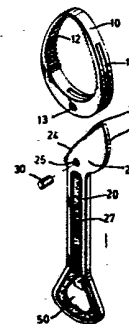
⑱ Inventeur(s) : *Ming Lii Horng.*

⑲ Titulaire(s) :

⑳ Mandataire(s) : *Société de Protection des Inventions.*

⑳ **Ouvre-bouteille pour l'enlèvement d'une capsule de bouteille à pas de vis.**

㉑ L'ouvre-bouteille pour l'enlèvement d'une capsule de bouteille à pas de vis comprend une douille 10 présentant une paroi périphérique extérieure, une paroi périphérique intérieure comportant une paroi supérieure intérieure, une paroi inférieure intérieure, la paroi inférieure intérieure convergeant vers la paroi supérieure intérieure et un premier tronçon denté 12 ménagé sur la paroi périphérique intérieure; un manchon 20 comportant une tête plate 21 qui présente un second tronçon denté 23, et une tige 27, articulé sur la paroi inférieure intérieure avec dépassement de la tête plate 21 dans la douille 10 dans un plan parallèle à cette dernière, de façon que la capsule soit agrippée par le premier tronçon denté 12 et par le second tronçon denté 23.



OUVRE-BOUEILLE

La présente invention a trait à un ouvre-bouteille et notamment à un ouvre-bouteille à torsion pour l'enlèvement d'une capsule de bouteille à pas de vis.

5 Un ouvre-bouteille connu pour l'enlèvement d'une capsule de bouteille à pas de vis comporte, d'une manière générale, une denture menante reliée à un bras articulé sur une plaque de guidage et deux plaques glissantes coulissant sur la plaque de guidage et engrenant avec la denture menante. Sur la partie
10 extrême des deux plaques coulissantes sont façonnés deux cliquets devant agripper une capsule de bouteille à pas de vis. Par conséquent, lorsqu'on fait pivoter le bras, les deux plaques coulissantes se rapprochent l'une de l'autre et les deux cliquets disposés à leur
15 partie extrême agrippent la surface périphérique extérieure de la capsule de bouteille à pas de vis pour retirer cette capsule. Toutefois, sur le plan pratique, il subsiste quelques petites difficultés auxquelles
20 on n'a pas remédié. Par exemple, (a) parce que la capsule est agrippée en deux endroits seulement et que les forces exercées par les deux cliquets ne sont pas toujours égales, il peut y avoir patinage, ce qui peut provoquer l'éraflure de la surface extérieure de la capsule. (b) Parce que le bras doit exercer une
25 torsion et qu'il est placé au milieu de l'ouvre-bouteille, il est nécessaire, lorsqu'on se sert de l'ouvre-bouteille, de faire pivoter le bras d'une main et simultanément de le mettre en bonne position de l'autre
30 main, ce qui prend beaucoup de temps. (c) Attendu que le bras est court, il faut habituellement exercer un grand effort pour ouvrir la bouteille.

Par conséquent, la présente invention a pour but principal de fournir un ouvre-bouteille pour l'en-

lèvement de capsules à pas de vis qui, de par sa conception, agrippe la capsule de bouteille en trois points distincts, ce qui assure la répartition uniforme de la force appliquée pour éviter le patinage.

5 La présente invention a encore pour but de fournir un ouvre-bouteille pour l'enlèvement d'une capsule de bouteille à pas de vis qui, par sa conception, réduise l'effort à appliquer.

10 Pour permettre d'atteindre les buts précités, l'ouvre-bouteille selon la présente invention pour l'enlèvement d'une capsule de bouteille à pas de vis comprend : une douille présentant une paroi périphérique extérieure, une paroi périphérique intérieure comportant une paroi supérieure intérieure, une paroi 15 inférieure intérieure, cette paroi inférieure intérieure convergeant vers ladite paroi supérieure intérieure, et un premier tronçon denté disposé sur ladite paroi périphérique intérieure ; un manche, comportant une tête plate qui présente un second tronçon denté et 20 une tige, articulé sur ladite paroi inférieure intérieure avec dépassement de ladite tête plate à l'intérieur de la douille dans un plan parallèle à cette douille afin que la capsule de bouteille soit agrippée par lesdits premier tronçon denté et second tronçon 25 denté.

Suivant un aspect de la présente invention, la douille présente encore une fente ménagée le long de la paroi périphérique extérieure et qui s'étend depuis le bas de paroi inférieure intérieure sur la 30 distance voulue pour permettre d'articuler le manche en insérant la tête dans la fente.

Suivant un autre aspect de la présente invention, la douille comprend un couvercle de fermeture d'un de ses côtés.

35 Suivant un autre aspect de la présente

invention, la tête du manche présente deux bords symétriques et un secteur denté est ménagé sur les deux bords de sorte que, quel que soit le sens -horaire ou anti-horaire - de pivotement du manche, l'un des bords vienne buter contre le pourtour de la capsule de bouteille à retirer.

On décrit en détail deux modes de réalisation de la présente invention en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un ouvre-bouteille selon un mode de réalisation préféré de la présente invention ;

la figure 2 est une vue schématique montrant comment une capsule de bouteille est agrippée par l'ouvre-boîte selon la présente invention ;

la figure 3 est une vue en perspective éclatée d'un ouvre-bouteille selon un autre mode de réalisation préféré.

Tel que représenté sur la figure 1, l'ouvre-bouteille pour l'enlèvement d'une capsule de bouteille à pas de vis comprend une douille ovale 10, un manche 20 et un tourillon 30 d'articulation du manchon 20 sur la douille 10. Sur la paroi périphérique intérieure sont ménagées une série de dents 12 et le long de la paroi périphérique extérieure est aussi ménagée une fente 14. La fente 14 s'étend depuis le bas de la partie large de l'ovale vers les deux côtés sur une distance déterminée. Dans la surface latérale est percé un trou 13 de réception d'un tourillon 30. Le manchon 20 comporte une tête 21 présentant un tronçon denté 23 sur un bord 24 et un trou 25 percé dans une surface 26 ainsi qu'une tige 27. A l'extrémité de la tige 27 est aussi ménagé un trou 50 permettant de retirer par effet de levier une capsule plissée. Par conséquent, avec la structure décrite ci-dessus, en insérant la tête 21 du manche 20 dans la fente 14

ménagée dans la douille 10 et en la fixant par insertion du tourillon 30 dans les trous 25 et 13, on définit une ouverture de maintien d'une capsule de bouteille à pas de vis. La figure 2 représente une capsule de bouteille à pas de vis 40 maintenue par le tronçon denté 23 et par le tronçon denté 12 ménagé dans la partie étroite de la douille ovale 10, et agrippée en trois points X1, X2 et X3. Ainsi, lorsqu'on fait pivoter le manchon 20 dans le sens soit horaire, soit anti-horaire, du fait que la capsule 40 est fermement agrippée en trois points, elle est facile à retirer.

On se réfère maintenant à la figure 3, qui illustre un autre mode de réalisation préféré de l'invention. Tel que représenté sur la figure 3, l'ouvre-bouteille comprend encore un couvercle 15 formé sur un côté de la douille et la tête 21 présente deux bords symétriques qui présentent chacun un tronçon denté. Par conséquent, lorsqu'on utilise cet ouvre-bouteille pour retirer une capsule de bouteille, que le manchon pivote dans le sens horaire ou dans le sens anti-horaire, l'un des bords vient toujours buter par son tronçon denté contre le pourtour de la capsule pour assurer l'enlèvement de la capsule, et un côté de la douille est fermé par le couvercle 15, ce qui rend commode la mise en place de la douille sur la capsule en vue de l'ouverture. De plus, une ouverture 151 est ménagée dans le couvercle 15 de façon que l'opérateur puisse observer le fonctionnement de l'ouvre-bouteille.

REVENDEICATIONS

1. Ouvre-bouteille pour l'enlèvement d'une capsule de bouteille à pas de vis (40), caractérisé en ce qu'il comprend : une douille (10) présentant une paroi périphérique extérieure, une paroi périphérique intérieure comportant une paroi supérieure intérieure, une paroi inférieure intérieure, cette paroi inférieure intérieure convergeant vers ladite paroi supérieure intérieure, et un premier tronçon denté (12) disposé sur ladite paroi périphérique intérieure ; un manchon (20), comportant une tête plate (21) qui présente un second tronçon denté (23) et une tige (27), articulé sur ladite paroi inférieure intérieure avec dépassement de ladite tête plate (21) à l'intérieur de ladite douille (10) dans un plan parallèle à cette douille afin que la capsule de bouteille (40) soit agrippée par lesdits premier tronçon denté (12) et second tronçon denté (23).

2. Ouvre-bouteille selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend encore un couvercle (15) monté sur un côté de ladite douille (10).

3. Ouvre-bouteille selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il présente une fente (14) ménagée le long de ladite paroi périphérique extérieure et rejoignant ladite paroi périphérique intérieure, cette fente (14) s'étendant depuis le bas de ladite paroi inférieure intérieure sur la distance voulue pour pouvoir recevoir ladite tête plate (21).

4. Ouvre-bouteille selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite tête (21) du manchon (20) présente deux bords symétriques et en ce qu'un tronçon denté est ménagé sur chaque bord.

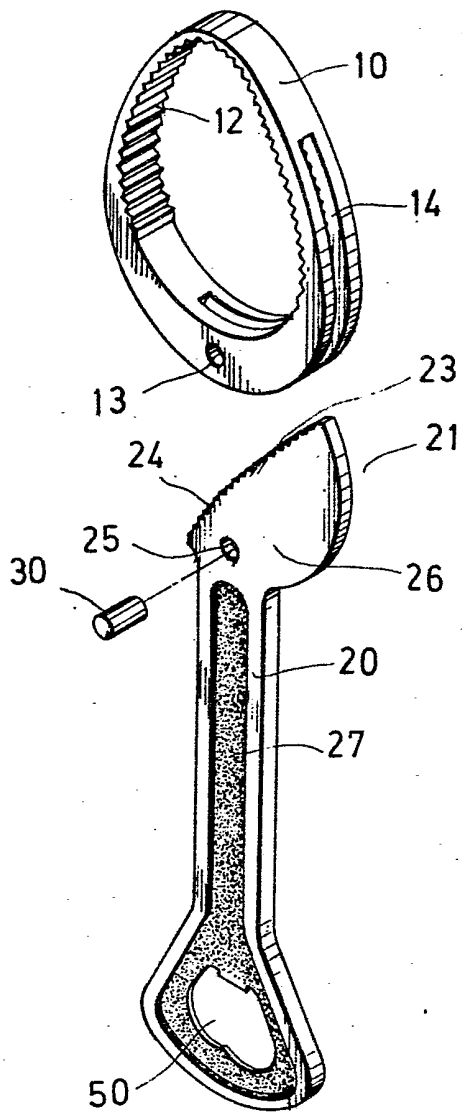


FIG. 1

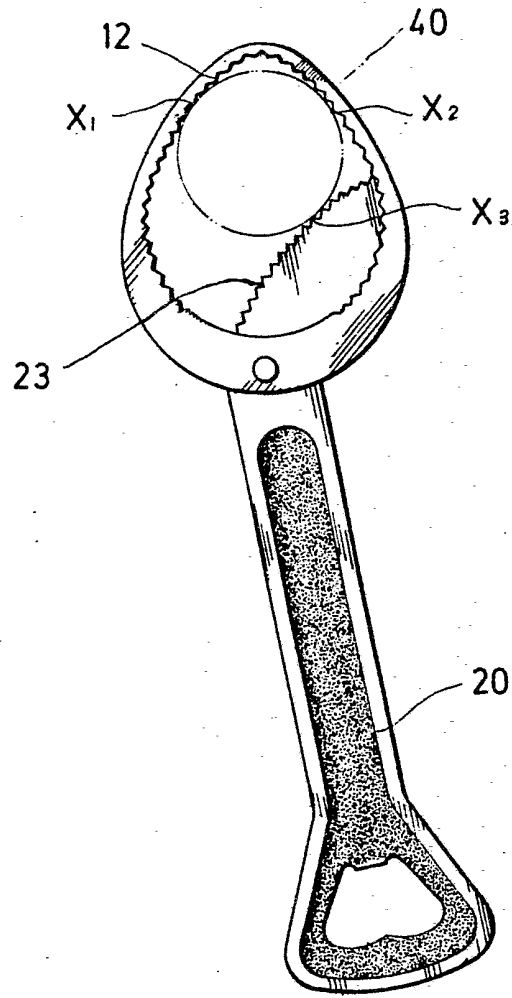


FIG. 2

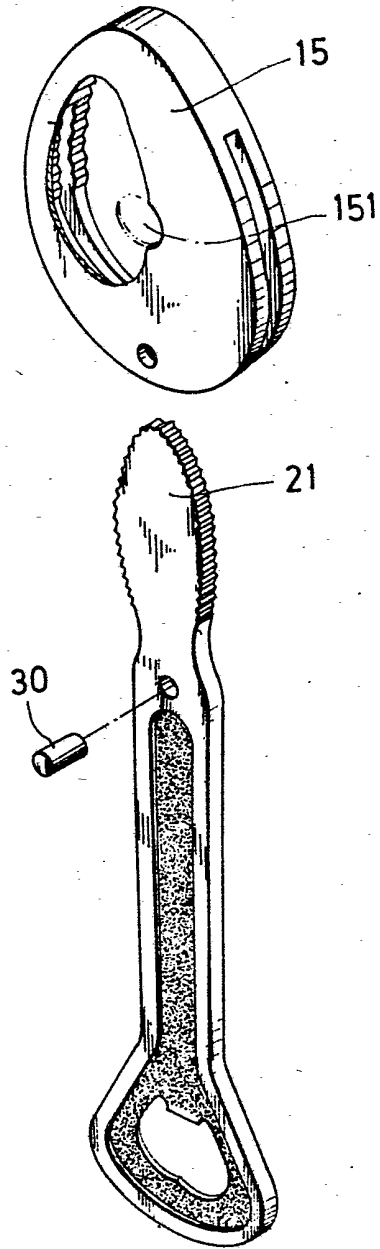


FIG. 3